

## ASC 2020-2021

### ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES ADULTES ET ENFANTS

Abonnement  
théâtre

Carnet  
de  
piscine

Musique

Sport

Arts

Cours  
de  
loisirs

Abonnement  
musée

Dans le cadre de l'Activité Sportive ou Culturelle, le Comité d'Entreprise vous propose une participation sur la ou les cotisations annuelles pour la saison 2020-2021 :

90 €

salarié UDSM

60 €

enfant du salarié UDSM

jusqu'à la date anniversaire  
de ses 20 ans

Depuis Janvier 2020, vous pouvez :

- 1- cumuler plusieurs activités pour bénéficier du remboursement maximum.
- 2- nous adresser votre dossier tout au long de l'année jusqu'au 15 novembre.  
Seul impératif, la facture doit être datée de l'année civile en cours.
- 3- Les factures doivent comporter un numéro de SIRET ou SIREN

Pour vous faire rembourser, faites nous parvenir votre dossier complet :

:

- ☺ La (ou les) fiches de renseignements ASC Enfants et/ou ASC Adultes
- ☺ La facture originale acquittée de votre activité et/ou celle de votre(ou vos) enfants
- ☺ Une enveloppe timbrée pour vous envoyer le chèque de remboursement

Les élus du CSE UDSM